COMMISSION NATIONALE DE DISCIPLINE

10 NOVEMBRE 2022

Dans le cadre du rassemblement de plusieurs membres dans un club, une altercation est survenue dans laquelle Monsieur X a frappé le Président dudit club nécessitant l'engagement d'une procédure disciplinaire à l'encontre de M.X. La Commission Nationale de Discipline, réunie le 10 novembre 2022, a décidé que M.X serait sanctionné d'une interdiction de 5 ans de prendre une licence au sein de la FFVoile. La Commission Nationale de Discipline a également décidé que la présente décision serait affichée dans les locaux du club.

BANQUE POPULAIRE
PARTENAIRE OFFICIEL
ENGIE
GROUPE MDS Mutuelle des Sportifs
PARTENAIRES MAJEURS

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - www.ffvoile.fr